

**COMPTE RENDU DE SÉANCE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

**RÉUNION DU
6 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2018**

*approuve le procès-verbal de la séance du
25 octobre 2018*

Point 2. FINANCES

**2.1- Liquidation et mandatement de certaines
dépenses d'investissement avant le vote des
Budgets Primitifs 2019 Général (M14),
Environnement (M4) et Eau potable (M49) (BF)**
*autorise le mandatement des dépenses
d'investissement avant le vote des Budgets 2019*

**2.2- Indemnité de conseil du Trésorier 2018
(BF)**

*alloue à Monsieur Christophe Lalagüe, Trésorier
Principal de Soultz-Florival, le bénéfice de
l'indemnité de conseil, au titre de l'exercice
2018, avec application d'un taux d'indemnité
de 100 %*

2.3- Subvention 2019 versée à Nautilia (BF)

*autorise le versement à la Régie personnalisée,
en charge de l'exploitation du Centre Aquatique
Nautilia, en début d'année 2019, d'une avance
de 180 000 € sur la subvention annuelle, pour
2019 et les années suivantes*

**Point 3. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET
GÉNÉRAL (M14)**

3.1- Tarifs 2019 liés au Budget Général (M14)

*valide les tarifs 2019, avec application au
1^{er} janvier 2019*

**3.2- Convention de subvention au bénéfice des
associations utilisatrices de Nautilia (ERB)**

*- valide la convention tripartite de
subventionnement au bénéfice des
associations utilisatrices du Centre Aquatique
Nautilia*

- *valide le montant des subventions allouées
par la CCRG qui seront versées aux
associations au courant du mois de janvier
2019*
- *habilite Monsieur le Président à signer les
conventions de subventionnement et tout
document s'y rapportant*
- *autorise Monsieur le Président à amender si
nécessaire les conventions précitées en
fonction du retour des partenaires (à savoir la
Ville de Guebwiller et les associations)*

**3.3- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du
Massif du Markstein-Grand Ballon –
Convention d'aménagement été/hiver 2018
(MS)**

- *valide la convention d'aménagement
été/hiver 2018*
- *autorise Monsieur le Président à signer ladite
convention*
- *autorise le versement des participations
correspondantes*

**3.4- Validation du montant des Attributions de
Compensation des communes (AB)**

*valide le montant des Attributions de
Compensation des communes, applicables au
1^{er} janvier 2019*

3.5- Budget Pays d'art et d'histoire (CRM)

- *approuve le programme des actions du Pays
d'art et d'histoire pour l'année 2019*
- *approuve le budget s'y rapportant et
l'inscription de la dépense correspondante au
Budget Général 2019 (M14)*
- *autorise Monsieur le Président à solliciter les
subventions correspondantes*
- *autorise Monsieur le Président à signer tous
les documents relatifs aux actions précitées*

3.6- École de musique « regroupée » de Guebwiller et de Soultz – Subventionnement

- valide la convention financière entre la CCRG, les communes et l'Association École de musique de Guebwiller et de Soultz et ses annexes
- autorise Monsieur le Président à signer la présente convention et son annexe
- verse une subvention de 9 209 € à l'École de musique de Guebwiller et de Soultz, pour la saison 2018-2019

3.7- Personnel forestier – Création d'un secteur distinct (LM)

- donne mandat à l'ONF afin de réaliser mensuellement les appels de taux individuel du prélèvement à la source
- valide la création d'un secteur distinct Activité forestière au sein du Budget principal au 1^{er} janvier 2019

Point 4. ASSAINISSEMENT

4.1- Tarifs 2019 (BF)

valide les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019

4.2- Budget Annexe (BF)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Assainissement 2019 (M49)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du personnel (APCRG) inscrite au Budget (montant inscrit à l'article 6474)
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise les virements de compte à compte à l'intérieur du même chapitre
- autorise Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer les investissements inscrits au Budget Primitif 2019

4.3- Convention fixant les conditions d'admissibilité des rejets industriels de la société Fellmann Cartonages (MG)

- valide le conventionnement avec la société Fellmann Cartonages
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant

4.4- Mise à disposition des équipements se rapportant aux eaux pluviales (AB)

- valide la mise à disposition des équipements se rattachant à l'exercice de la compétence Eaux pluviales urbaines, pour l'ensemble des communes du territoire, sur la base du modèle de procès-verbal et de ses annexes
- habilite Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux communes et à signer les procès-verbaux de mise à disposition et tout document s'y rapportant

Point 5. EAU POTABLE

5.1- Tarifs complémentaires 2019 (PF)

- valide les tarifs complémentaires pour l'eau potable, applicables au 1^{er} janvier 2019
- autorise Caléo à appliquer un tarif dégressif de - 15 % à partir de 48 000 m³

5.2- Mise à disposition des équipements se rapportant à la gestion de l'eau potable sur le territoire (PF)

- valide la mise à disposition des équipements se rattachant à l'exercice de la compétence Eau potable de la Ville de Soultz sur la base du modèle du procès-verbal
- habilite Monsieur le Président à signer ce procès-verbal de mise à disposition et tout document s'y rapportant

5.3- Convention de mise à disposition d'un tractopelle CASE (PF)

- valide la convention de mise à disposition du tractopelle CASE 580
- habilite Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant

5.4- Convention financière liée à la prise de compétence Eau potable (BF)

- valide la convention financière de reversement
- autorise Monsieur le Président à signer la convention financière et tout document s'y rapportant

Point 6. AIRE D'ACTIVITÉS DU FLORIVAL – BUDGET ANNEXE (BF)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Aire d'Activités du Florival 2019 (M14)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement

- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- autorise Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'un emprunt afin de financer les investissements inscrits au Budget Primitif 2019

Point 7. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL

7.1- Tarifs 2019 (ML)

valide l'ensemble des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019

7.2- Budget Annexe (BF)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2019 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

7.3- Subvention à l'Association des Commerçants du Guebwiller pour le Noël Bleu Fantaisie 2018 (ML)

- autorise le versement d'une subvention de 1 000 € à l'Association des Commerçants de Guebwiller
- inscrit la dépense au Budget Général 2018 (fonction 902)
- valide la convention de partenariat et de financement
- habilite Monsieur le Président à signer la convention précitée

Point 8. CAMPING LE FLORIVAL

8.1- Tarifs 2019

valide l'ensemble des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019

8.2- Budget Annexe (BF)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Camping Le Florival 2019 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

Point 9. ENVIRONNEMENT

9.1- Tarifs 2019 (VH)

valide les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019

9.2- Convention de prestations entre FloRIOM SPL et la CCRG (VH)

- valide la convention de prestations conclue entre la CCRG et FloRIOM SPL
- autorise Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant

9.3- Convention de mise à disposition d'un bâtiment d'exploitation pour FloRIOM SPL (AB)

- valide la convention de mise à disposition du bâtiment d'exploitation
- habilite Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant

9.4- Modification des jours de collecte au 1^{er} janvier 2019

est informé de ces modifications

Point 10. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – PLUi (AB)

10.1- Modalité d'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU)

- valide la Délégation du Droit de Prémption Urbain aux communes selon les conditions précitées
- habilite Monsieur le Président, pour toute la durée du mandat, à exercer le DPU au nom de la CCRG sur les périmètres définis
- habilite Monsieur le Président à prendre toutes les mesures d'application et à signer tout document se rapportant à la présente décision

10.2- Convention de prestations de services relative à l'élaboration du PLUi avec l'ADAUHR-ATD (AB)

habilite Monsieur le Président à signer la convention de prestations de services relative à l'élaboration du PLUi avec l'ADAUHR-ADT

Point 11. PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) HABITER MIEUX DANS LE HAUT-RHIN – VERSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE (GM)

accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique, pour un montant total de 6 000 €

Point 12. CENTRE AQUATIQUE INTER-COMMUNAL – AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

- *valide les avenants aux marchés de construction neuve d'un Centre Aquatique Intercommunal*
- *autorise Monsieur le Président à signer les avenants correspondants et tout document s'y rapportant*

Point 13. RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION DE POSTES (NS)

- *crée les postes d'Attaché territorial occupant fonction de Chargé de Communication et d'Attaché territorial occupant fonction d'Animateur d'entreprise du territoire, avec effet au 15 décembre 2018*
- *modifie le tableau des effectifs*
- *autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises ci-dessus et nécessaire à leur application*
- *procède à la déclaration de création des postes précités auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin*
- *inscrit les dépenses correspondantes au Budget Général M14 de l'exercice 2019*

Point 14. INFORMATIONS – LANCEMENT/DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS (EM)

est informé du lancement/dévolution de marchés publics.

Guebwiller, le 7 décembre 2018

Le Président

Marc JUNG

